

ANALYSE DE LA RELATION ENTRE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une analyse des principaux documents clés de politiques au Burundi

Travail effectué dans le cadre du projet « Implementing and monitoring adaptive Management Framework for Climate Change in the Albertine Rift »

Par L'Association Burundaise pour la protection des Oiseaux et Birdlife international

Le 31 Mars 2012

ACRONYMES

EbA : Adaptation Fondée sur les Écosystèmes

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

PANA : Plan d'Action National d'Adaptation (PANA)

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

NCSA : Stratégie et Plan d'Action en renforcement des Capacités en Matière de Diversité Biologique

Introduction

En réponse à des pressions croissantes du changement climatique, des approches écosystémiques se sont révélés comme une stratégie prometteuse pour accroître la résilience des écosystèmes et soutenir les moyens de subsistance durables.

L'étude effectue une analyse des principaux documents de politiques concernant l'intégration des «approches écosystémiques en matière d'adaptation» comme un outil d'adaptation humaine. L'étude a également examiné dans quelle mesure les approches fondées sur les écosystèmes peuvent influencer l'adaptation, à savoir la conservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes, qui pourraient aider les populations à s'adapter aux impacts du changement climatique. Il a aussi cherché à savoir si l'adaptation aux changements climatiques est incluse dans les stratégies et plans existants, ce qui constituerait une base d'inspiration en vue d'une intégration future de l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) au niveau du pays dans l'élaboration de politiques et de leur mise en œuvre.

Historique

Le concept d'une «approche base sur l'écosystème» s'appuie sur une définition de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui dit que «l'approche écosystémique est une stratégie pour la gestion intégrée des ressources en terres, eaux et d'être vivants qui fait la promotion de la conservation et l'utilisation durable et d'une manière équitable ». Ceci inspire le maintien de la structure naturelle et fonctions des écosystèmes. Les approches écosystémique traite des relations importantes qui existent entre les changements climatiques, la conservation de la biodiversité, les services écosystémiques et la gestion durable des ressources naturelles et pour cela ont le potentiel à la fois de contribuer à la prévention et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration des stocks de carbone en augmentant sa séquestration. Ces approches maintiennent aussi des stocks de carbone existants, régulent l'écoulement et le stockage de l'eau, maintiennent et augmentent la résilience, réduisent la vulnérabilité des écosystèmes et des populations, aident à s'adapter aux impacts du changement climatique, améliorent la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance de la population et procurent des profits en matière de santé et de loisirs.

Ci-dessous, l'auteur donne quelques indications sur la manière dont on fait référence aux concepts d'écosystèmes et adaptation dans la documentation pour application diverse des approches EbA et Écosystémique telle que définie par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

L'adaptation basée sur les écosystèmes (EbA) tel que définie par le comité technique des experts de la CDB (AHTEG):

« L'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) est l'utilisation de la biodiversité et les écosystèmes de l'écosystème comme une composante d'une stratégie globale d'adaptation en vue d'aider la population à s'adapter aux effets pervers des changements climatiques ».

Des approches fondées sur l'écosystème en matière d'adaptation telles que définies à la dixième réunion de la CDB:

- Reconnaissant que les écosystèmes peuvent être gérés de manière à limiter les impacts des changements climatiques sur la biodiversité et d'aider la population à s'adapter aux différents effets pervers des changements climatiques; il faut mettre en œuvre, là où c'est pertinent, des approches d'adaptation fondée sur les écosystèmes qui pourraient inclure la gestion durable, la conservation et la réhabilitation des écosystèmes dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation qui prend en compte les multiples bénéfices inter-liés au niveau social économique et culturel;

- En fonction des capacités et du contexte nationaux, il faut intégrer les approches d'adaptation basées sur l'écosystème dans les stratégies pertinentes comme **les *stratégies et plans d'action en matière d'adaptation aux changements climatiques*, le *plan d'action national de lutte contre la désertification*, les *stratégies et plans d'action en matière de Diversité Biologique*, les *stratégies en matière de réduction de la pauvreté*, les *stratégies de prévention des risques de catastrophes* ainsi que les *stratégies de gestion durable des terres*.**

- Dans la planification et la mise en œuvre des approches d'adaptation fondée sur l'écosystème, il importe d'examiner attentivement les différentes options de gestion des écosystèmes et des objectifs pour évaluer les différents services qu'ils fournissent et les avantages potentiels qui peuvent en découler. "

Objectif

En appliquant la définition ci-dessus, cette étude vise à déterminer comment et dans quelle mesure les documents de politique en cours au Burundi prennent en considération les besoins en adaptation de la biodiversité et des écosystèmes dans leur rôle positif d'adaptation humaine, en particulier identifier d'éventuelles niches ou des points de base pour Eba dans l'élaboration future de documents de politique.

L'autre objectif est de constater comment les politiques intègrent les espèces et les habitats dans les considérations d'adaptation au changement climatique, à savoir comment la conservation évolue pour aider les espèces et les habitats à s'adapter au changement climatique.

L'intention est de parvenir à fournir au Burundi des pistes pour améliorer l'utilisation de l'Eba comme un outil d'adaptation de l'homme, en particulier à la lumière de possibles processus de planification d'adaptation, par exemple, les PANA, ou des procédés d'élaboration des politiques telles que la révision des NBSAP.

Méthodologie

Cette étude comporte plusieurs tâches, notamment:

- Identifier l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les espèces ou habitats dans les principaux documents de politiques, telles que les PANA, SNPA-DB, NCSA, les CSLP et les politiques agricoles.
- Évaluer dans quelle mesure des stratégies d'adaptation considèrent des approches écosystémiques.
- Recommander l'intégration de l'Eba dans les décisions politiques et leur utilisation comme un outil pour l'adaptation de l'homme.

Cette partie introductive de ce rapport porte sur le lien entre l'Eba et l'adaptation de la biodiversité (espèces et habitats) et continue de décrire le but et les objectifs de l'analyse, ainsi que la méthodologie utilisée.

La deuxième partie de l'étude cherche à connaître le niveau de l'intégration dans les principaux documents de politiques explicitement ou implicitement au niveau sectoriel, sur un site spécifiquement, ou une liste des projet prioritaires et dans le cas où il ne serait pas intégrée, que pourrait être la base de l'Eba qui permettrait d'accéder aux avantages possibles dans la réalisation des objectifs de la politique globale. L'auteur passe en revue les principales conclusions de celui-ci sur l'intégration ou non, dans les projets prioritaires et des liens avec d'adaptation et les écosystèmes.

Le rapport fournit des recommandations spécifiques pour intégrer l'Eba dans l'élaboration des politiques comme un outil d'adaptation de l'homme au Burundi. L'étude fournit aussi des recommandations sur les mesures de gestion qui améliorent la résilience des sites importants contre le changement climatique et procure des avantages d'adaptation à la société.

La présente analyse de l'Eba est considérée dans son sens le plus large comme l'utilisation de la biodiversité et des écosystèmes pour aider les êtres humains à faire face et à s'adapter à la variabilité climatique ou aux catastrophes naturelles liées au climat.

Ce rapport a été préparé par Sven Stöbener et Joana Talafre pour Birdlife International en collaboration avec l'Association Burundaise pour la protection des Oiseaux (ABO).

Ces deux organisations visent la conservation des oiseaux, leurs habitats et la biodiversité. Ce rapport s'inscrit dans le cadre du programme de travail sur les changements climatiques de l'ABO.

I. Analyse des principaux documents de politique du Burundi

1.1. Analyse du Plan d'Action National en Matière d'Adaptation aux changements Climatiques (PANA)

Le PANA identifie les options prioritaires des propositions d'adaptation et de projets, tels que le reboisement, la promotion de l'énergie / les techniques de l'économie du bois, la mise en place des mécanismes de contrôle de l'érosion, la vulgarisation des techniques de collecte des eaux de pluie, la vulgarisation des cultures vivrières à cycle court et résistante à la sécheresse.

Les critères de sélection des options prioritaires d'adaptation sont telles que la priorité sera donnée à une option qui, une fois mise en œuvre, sera en mesure de maintenir un environnement salubre, permettant aux écosystèmes de jouer leur rôle de régulateur hydrologique et climatique, réduisant la pauvreté, en particulier chez les femmes, et qui accroîtra la production et l'économie du pays.

Le PANA met en évidence la dégradation de la biodiversité comme l'un des trois principaux problèmes auxquels le Burundi fait face à côté de la dégradation des sols et de l'environnement humain. La conservation de la biodiversité et des écosystèmes est une activité qui a été prise en compte dans la plupart des activités d'adaptation proposées par le PANA et dans ses projets visant à atteindre ses objectifs. Dans les 14 options sélectionnées pour l'adaptation, beaucoup d'entre elles font références aux Eba.

Sur les quatorze options d'adaptation, une liste de 12 projets prioritaires a été formulée. Par exemple, le projet No2-*réhabilitation des milieux dégradés, comme l'étage subalpin de la crête Congo-Nil, des bosquets de Murehe, chaînes de montagnes de Ruyigi, de Cankuzo et de Bugesera*, cherche à reconstituer les écosystèmes endommagés de la zone la plus aride du pays. Le projet prendra en compte le fait que dans les zones dégradées, les impacts inattendus du changement climatique ne permettront pas la régénération de la végétation et de la biodiversité associée. Afin de s'adapter à ces changements et à accroître la production agricole, le reboisement des zones dégradée aura lieu avec des espèces adaptées.

De même, le projet No 3 - *Préservation des milieux naturels*, reconnaît que le changement climatique conduira à une dégradation importante des écosystèmes terrestres. En ce qui concerne les écosystèmes comme les forêts afro-montagnardes, les forêts claires, les savanes et bosquets xérophiles, la longueur et la rigueur de la saison sèche aura des conséquences néfastes sur la végétation pourtant adaptés aux milieux arides.

En effet, tous ces écosystèmes sont cibles des coupes rases culturales, des feux de brousse répétitifs et due surpâturage. La sécheresse viendra ainsi arrêter ou ralentir la régénération. La disparition et la perturbation des écosystèmes terrestres sont à la base d'une intensification de l'érosion des pluies sur les pentes raides. Cela se traduira par des pertes intenses des sols

dues à l'érosion et aux inondations dans les plaines et les vallées. Les rivières seront finalement perturbées et l'opacité de l'eau atteindra son niveau maximal, contribuant ainsi à la pollution du lac Tanganyika. Pour arrêter ces conséquences induites par le changement climatique, il sera nécessaire d'arrêter la perturbation de la végétation en améliorant la conservation des écosystèmes terrestres dans les aires protégées et sauvegarder les écosystèmes des milieux vulnérables en créant de nouvelles aires à protéger, y compris les savanes et les forêts claires du Kumoso, du Buyogoma et les bosquets xérophiles de Murehe. Il importe de former les communautés locales pour leur responsabilisation dans la gestion de nouvelles zones érigées en aires protégées. Ceci est un exemple qui montre que le PANA établit un lien entre le changement climatique et l'activité humaine. La perte de la biodiversité démontre pourquoi les interventions sont conçues d'une manière plus holistique.

Malgré l'intégration de la biodiversité et de la conservation des écosystèmes dans le PANA, il ya quelques éléments qui peuvent apparaître problématique. Par exemple, le projet No 7 - *La vulgarisation des cultures vivrières à cycle court et / ou résistante à la sécheresse* peut avoir des conséquences inattendues. Le projet note que depuis quelques années maintenant, on observe le retour tardif de la saison des pluies qui va même au-delà du mois d'Octobre, et un départ précoce à la fin du mois d'Avril.

En plus de cela, des périodes intermittentes et dépourvues de pluies au cours des différents stades de croissance sont enregistrées. Combiné à la faible fertilité des sols, le résultat est la chute des productions et la fragilité de la sécurité alimentaire dans le pays.

Dans le but de remédier à cette situation préoccupante de rareté des pluies et la perturbation des systèmes agro-écologiques, il est urgent de développer et diffuser des variétés de cultures vivrières résistantes à la sécheresse et adapté à la faible fertilité des sols en vulgarisant les paquets de plantes correspondantes.

Même si ce projet a été conçu pour traiter la question de la sécurité alimentaire, la plantation de ces cultures vivrières va enlever d'autres cultures dans le circuit et pourra conduire à une diminution de la diversité des cultures.

Ce projet aura des impacts sur le fourrage pour le bétail, ainsi que les changements alimentaires et culturels, parce que la plupart des cultures soumises à l'extension ne font pas partie des habitudes alimentaires de la population. Il est important que ces résultats inattendus soient surveillés. En outre, il importe d'explorer comment cette politique sera mise en œuvre au niveau de l'agriculteur. La production de ces cultures particulières par plusieurs producteurs peut conduire à une surproduction qui débouchera sur une baisse considérable des prix et peut rendre plus vulnérables les agriculteurs.

Un autre problème est celui du projet / 8 « *Élevage en stabulation permanente* » qui vise à la vulgarisation des techniques d'élevage en stabulation permanente et la promotion de l'élevage d'espèces adaptées aux conditions locale du climat. Bien que le projet ait été conçu avec des animaux performants à diffuser à des ménages pilotes, il faut se rassurer que cet activité n'aura pas de conséquences sur l'«Eba».

1.2. Examen et analyse du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Malgré que la question de la dégradation de l'environnement émerge dans le CSLP, il est à noter que ni la biodiversité, ni l'adaptation au changement climatique rien n'est mentionné. En outre, ce document ne mentionne pas l'accès inégal aux ressources naturelles ou à la dégradation de la biodiversité des sources ou de la nourriture. En ce sens, il peut y avoir un manque de reconnaissance institutionnelle de l'EBA et leurs relations avec la pauvreté. La dégradation de l'environnement est principalement associée comme un résultat négatif de la croissance démographique, et comme un obstacle à la croissance économique (CSLP 2006, p. 24).

Les références aux politiques agricoles peuvent avoir de grandes répercussions sur la biodiversité. Par exemple, le CSLP mentionne la reconstitution et l'amélioration génétique des races animales, la promotion du petit bétail prolifique à cycle court et la promotion des cultures fourragères. Ceux-ci peuvent tous présenter des risques importants pour la biodiversité du Burundi. L'altération des espèces peut avoir des conséquences imprévues sur la faune tandis que la promotion de la culture fourragère peut promouvoir l'utilisation de la monoculture, ce qui peut réduire la biodiversité du pays, avoir des impacts sur la faune et augmenter l'utilisation des pesticides.

Le gouvernement du Burundi par l'intermédiaire du CSLP s'est également engagé à promouvoir un public respectueux de l'environnement durable et des programmes à haute intensité de main d'œuvre pour les travaux d'aménagement des marais, de reboisement, de terrassement, et la conservation des sols. Ainsi la protection de l'environnement est considérée comme un domaine qui peut fournir les moyens de subsistance à la population. Conjugué à la création d'un centre de gestion de l'environnement, indiquent que les décideurs politiques du Burundi considèrent l'environnement comme un secteur qui pourrait fournir de l'emploi.

1.3 Examen et Analyse de la Stratégie National et Plan d'Action pour la Biodiversité (SNPA-DB)

Tout au long de la SNPA-DB, le Burundi met en évidence la relation entre la protection de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Le changement climatique est mentionné comme la menace la plus importante à la biodiversité naturelle au Burundi, en particulier en rapport avec les phénomènes des précipitations et des sécheresses.

Sans aller jusqu'à déclarer explicitement que la protection de la biodiversité peut agir comme une mesure d'adaptation, le plan d'action décrit un projet de reboisement, visant à atténuer la perte du couvert forestier due au changement climatique. Il est encourageant que la relation

entre ces phénomènes soit identifiée à un niveau institutionnel. Toutefois, cela n'est pas reflété dans l'ensemble des documents quand il s'agit de différentes politiques.

L'un des objectifs énoncés par la SNPA-DB est d'améliorer la gestion des ressources biologiques au niveau local. Même si le document expose la pauvreté et le sous-développement comme les causes de la perte de biodiversité, la SNPA-DB n'identifie pas les mesures incitatives à la participation des communautés locales. Le document ne fournit pas une feuille de route ministérielle, régionale et des consultations au niveau des provinces.

La SNPA-DB mentionne également que bon nombre de pratiques traditionnelles sont orientées vers la protection de la biodiversité, mais actuellement elles sont en baisse en raison des contraintes de croissance de la population, de la superficie agricole limitée, de la pauvreté et du sous-développement. Un processus inclusif au niveau local pourrait promouvoir la vulgarisation des pratiques traditionnelles sous le chapeau institutionnel.

L'accent sera mis sur les approches participatives dans la gestion des ressources naturelles. Cela pourra être très bénéfique pour la conservation de la biodiversité.

La Protection de la biodiversité peut servir comme un moyen de collaboration entre les différentes composantes de la population et participer aux renforcements de la paix sociale.

1.4. Examen et analyse de la Capacité Nationale d'Auto-évaluation (NCSA)

Le NCSA reconnaît clairement que la variabilité du climat affecte la diversité biologique. Toutefois, elle n'est pas identifiée comme l'une des principales menaces qui pèsent sur les ressources biologiques au Burundi.

On pourrait en déduire que l'assèchement et la désertification offrent une porte d'entrée à la discussion sur l'adaptation et la protection de la biodiversité.

Bien que le NCSA fasse allusion à cela, il ne formule pas la question dans cette direction. L'établissement d'une liaison entre l'adaptation, la protection de la biodiversité et vice-versa est un côté qu'il faudrait explorer.

Comme il est souligné dans le NCSA ; malgré que le gouvernement du Burundi ait créé de nombreuses aires protégées pour la conservation, certains de ces espaces ne sont pas efficacement protégés. Au contraire, la fertilité de ces terres attire davantage les agriculteurs. La législation est un défi, et dans un contexte où la pauvreté est endémique et avec une population galopante, il est à prévoir que la population cherchera sa survie partout comme elle pourra le faire. La question devient moins la mise sur pied de politiques, que la création de conditions où la protection de la biodiversité est synonyme d'amélioration des moyens de subsistance, ainsi que l'acceptation dans la culture et par la communauté.

Le Burundi dispose de certaines forêts au sommet des montagnes, qui ont été préservées en raison de la reconnaissance spirituelle de ces habitats. D'autres types d'interventions pour la protection de la biodiversité pourraient s'appuyer sur de telles affinités.

Il est également à noter que le Burundi est dans une situation post-conflit. Comme le souligne le NCSA, en raison de la guerre qui a commencé en 1993, la biodiversité et d'autres priorités environnementales n'ont pas été en mesure de recueillir des engagements budgétaires face aux autres préoccupations urgentes. Le projet de reconstruction du pays peut intégrer de nombreuses possibilités pour la biodiversité.

Par exemple, en tant que nouveaux lexiques culturels, des priorités et des identités sont définies, l'environnement naturel et sa composante de ressources biologiques peuvent être mis en évidence en tant que symbole culturel qui a besoin de protection.

Cependant le plus grand défi que le NCSA identifie est la contrainte des ressources. Quel que soit le niveau de bonne volonté du gouvernement, le manque de ressources financières, des moyens humains, techniques et matériels va toujours freiner la protection de la biodiversité.

Le résultat du processus NCSA a été de développer des interventions intersectorielles et sectorielles qui pourront aider au renforcement des capacités.

Ainsi un des principaux résultats a été l'identification des défis qui existent dans l'accomplissement de la CDB. Cet exercice révèle que les défis anthropiques sur la biodiversité au Burundi sont dus aux défrichements culturellement fondés, sur l'exploitation incontrôlée ou l'utilisation des ressources biologiques, le surpâturage, les feux de brousse, la pollution et l'introduction d'espèces exotiques.

Le document note également que la perte de la biodiversité dépend du faible niveau de participation de la population, d'un manque suffisant de connaissance sur les questions relatives à la biodiversité ainsi qu'à l'absence des documents juridiques et capacité institutionnelle.

II. Les recommandations.

De l'analyse des documents de politiques, il ressort qu'un certain nombre de recommandations peut être fourni pour aider le Burundi à mieux intégrer l'Eba dans l'élaboration des documents de politiques, à améliorer l'utilisation de l'Eba comme un outil pour l'adaptation de la société.

L'étude identifie les recommandations suivantes dans les principaux documents de politique analysés :

2.1. Plan d'Action National d'Adaptation (PANA)

- Après la mise en œuvre des projets du PANA en se focalisant sur la protection de la biodiversité pour lutter contre les impacts négatifs liés au changement climatique, des résultats devraient être intégrés dans les documents de politique pour l'harmonisation et la

cohérence des politiques et partagés avec les parties prenantes, en particulier celles qui sont impliquées dans la gestion participative et intégrée dans le CSLP.

- Une analyse des risques de la biodiversité sur des projets d'adaptation serait nécessaire afin de clarifier les impacts potentiels (par exemple l'utilisation de variétés génétiquement modifiées, les espèces envahissantes, les changements de l'habitat).
- Bien que le PANA mentionne la coordination internationale, il ne donne pas de détails en ce qui concerne la coordination intersectorielle au Burundi. Par conséquent, les acteurs, les intervenants et les gestionnaires doivent être identifiés dans les descriptions des projets.
- Le PANA note que, dans certains cas, les communautés locales détruisent les écosystèmes pour assurer leur survie. Les écosystèmes sont notamment considérés comme des terres arables et des zones pastorales.

Certaines actions entreprises pour arrêter la famine induite notamment par la sécheresse ou les inondations ne sont pas destinées à préserver l'environnement, et très souvent, ne visent pas l'adaptation de la population aux effets néfastes de la variabilité climatique.

Des solutions souvent considérées, comme le drainage des marais dans le cas de sécheresse, le défrichage des forêts dans le cas de la dégradation des terres, souvent compromettent les mesures de protection en raison du fait que la majorité des écosystèmes fragiles sont protégés et d'autres relèvent du domaine de l'État. Par conséquent, le Burundi doit faire respecter la réglementation des conditions de gestion durable des ressources naturelles et la gestion des risques environnementaux.

2.2 Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

- Une stratégie efficace de réduction de la pauvreté et un lien entre les changements climatiques, la biodiversité et la pauvreté (par exemple l'énergie, l'agriculture, les moyens de subsistance) a été évoqué dans le CSLPII.
- En faisant un lien entre la biodiversité et l'environnement, les analystes peuvent tirer des conclusions à travers différents habitats et les ressources. Cela peut leur donner les moyens nécessaires pour protéger ces ressources plus efficacement. En outre ils peuvent identifier les menaces transversales, et traiter les ressources environnementales d'une manière plus holistique.
- Les échanges avec les pays qui connaissent des conditions similaires (par exemple le Rwanda) seraient bénéfiques.
- Afin de suivre avec succès à travers l'incorporation des principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de perte progressive des ressources environnementales, il sera nécessaire de mesurer les réalisations et les échecs -

qualitativement et quantitativement

Toutes les initiatives sur la biodiversité à venir devront inclure la participation des parties prenantes portant sur la croissance de la population, la planification familiale, ainsi que des programmes de développement urbain. Ceci est en ligne avec l'engagement du gouvernement dans le CSLP pour informer et éduquer toutes les parties prenantes sur la gestion rationnelle des ressources naturelles.

2.3. Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité(NBSAP).

- Comme mentionné dans le NBSAP, l'un de ces objectifs est d'intégrer la biodiversité dans tous les ministères, cette approche doit aussi être intégrée à toutes les politiques relatives à la biodiversité. Cela permettra d'assurer la cohérence et l'harmonisation des politiques.
- Il serait utile pour le Burundi de partager ses expériences avec le Rwanda en vue d'accroître la gestion locale des ressources biologiques et d'observer comment le processus de décentralisation a été réalisé. Il serait également utile pour le suivi des travaux de la SNPA-DB de refléter l'importance d'une approche basée sur les moyens de subsistance.

- Étant donné l'accent mis sur la participation locale dans la gestion de la biodiversité, la SNPA-DB pourrait avoir une approche plus ferme en rapport avec les moyens de subsistance. L'expérience des aires protégées et les défis qui viennent effectivement avec la protection de leurs ressources biologiques impliquent que les moyens de subsistance doivent être au cœur des interventions environnementales.

Une approche fondée sur les moyens de subsistance, la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique pourraient fournir un cadre utile dans lequel pourrait commencer la mise en œuvre de diverses options.

2.4 Capacité Nationale d'Auto-Evaluation (NCSA)

- Le renforcement des capacités et la sensibilisation sur les impacts du changement climatique au niveau communautaire est utile.
- La gestion participative doit être explorée, des liens avec l'adaptation au changement climatique devraient être partagés avec les organisations de la société civile et les organisations communautaires.
- Le Burundi pourrait entreprendre une analyse des secteurs des ressources naturelles ou des politiques fondées sur des liens avec l'adaptation au changement climatique, l'atténuation et la conservation de la biodiversité.

Enfin, il convient de constater que dans le but de consolider le lien entre l'Eba et le développement, la stratégie du gouvernement sera basée sur les thèmes suivants:

- L'amélioration des capacités institutionnelles, techniques et financières,

- La promotion de la politique nationale sur la gestion des ressources naturelles
- La promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles.

L'expérience du Burundi avec l'établissement de zones protégées démontre que la législation ne suffit pas à protéger la biodiversité. Le public a besoin d'être informé sur les normes qui régissent une telle législation, avoir des alternatives de subsistance autres que les ressources biologiques dans les aires protégées, et l'application effective doit avoir lieu.

A l'interne, la coordination intersectorielle n'est pas vraiment mise en évidence dans les documents examinés, ce qui suggère des difficultés à la fois de protection de la biodiversité et des stratégies d'intégration de l'adaptation au changement climatique.

Les pratiques agricoles du Burundi et les politiques devraient prendre en compte les espèces exotiques étant donné qu'elles sont décrites comme une des principales menaces pesant sur la biodiversité du Burundi.

Une étude technique qui fournirait des options de politique basées sur des options de culture pourrait avoir un impact important sur les EbA et renforcer l'agriculture comme moteur de la croissance.